

Décision

Générale

colonial

Décision n° 41-313-1922 Promotion.

n° 41-313-1922

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 décembre 1922

Numéro JO

n° 313 du 31/12/1922

Date du numéro

31 décembre 1922

TEXTE INTÉGRAL

sont promus dans le cadre local des douanes et contributions, à compter du 1er janvier 1923 : au grade de commis de 2e classe : MM. Dufaud et Grosset, commis de 3e classe.